

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Loi n° 9 - 2008 du 13 mai 2008

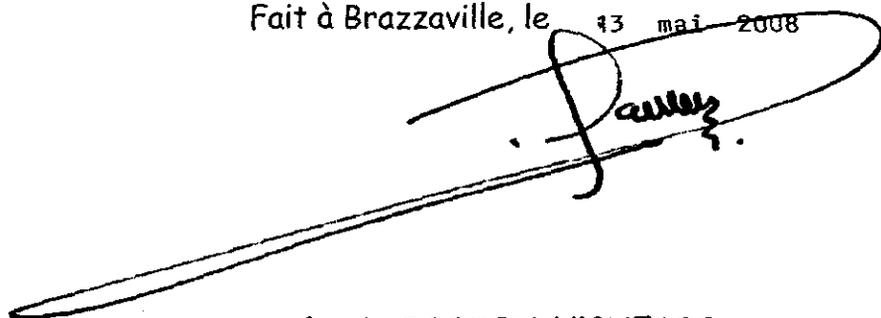
autorisant la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

Article premier : Est autorisée la ratification du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat. /-

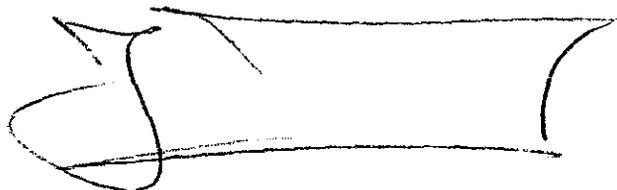
Fait à Brazzaville, le 13 mai 2008



Denis SASSOU N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,



Basile IKOUEBE. -